



Commission des finances

Distr. limitée
4 juin 2015
Français
Original : anglais

Vingt et unième session
Kingston (Jamaïque)
13-24 juillet 2015

État du Fonds de dotation de l’Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone et solutions envisageables en ce qui concerne sa gestion et ses investissements

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet d’informer la Commission des finances de l’état du Fonds de dotation de l’Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine et, en réponse aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour le Fonds de dotation à sa douzième réunion, tenue en février 2015, de recenser les différentes solutions envisageables en ce qui concerne la gestion et les investissements du Fonds, en vue de faire en sorte que celui-ci soit en mesure, dès à présent et dans l’avenir prévisible, d’atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

II. Généralités

2. L’Assemblée a créé le Fonds de dotation de l’autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone par sa résolution ISBA/12/A/11, adoptée le 16 août 2006, en vue de mettre en œuvre le paragraphe 2 de l’article 143 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux termes duquel l’Autorité favorise et encourage la recherche scientifique marine dans la Zone. Dans cette résolution, l’Assemblée a décidé que le Fonds aurait pour vocation de favoriser et d’encourager la recherche scientifique marine dans la Zone au profit de l’humanité tout entière, en particulier en appuyant la participation de scientifiques et de techniciens qualifiés venant de pays en développement aux programmes de recherche scientifique marine et en leur offrant la possibilité de prendre part à des activités de coopération scientifique et technique internationales, notamment grâce à des programmes de formation, d’assistance technique et de coopération scientifique. Les règles et procédures régissant l’administration et



L'utilisation du Fonds de dotation sont exposées en détail dans une décision adoptée par l'Assemblée le 19 juillet 2007 (ISBA/13/A/6, annexe).

3. Les demandes d'aide financée par le Fonds peuvent être présentées par tout pays en développement, ou par tout autre pays si l'activité envisagée est destinée à profiter à des scientifiques de pays en développement. Conformément aux procédures convenues, un comité consultatif, nommé par le Secrétaire général, évalue les demandes d'aide financée par le Fonds et fait des recommandations au Secrétaire général. Les membres du comité consultatif sont nommés pour une période de trois ans.

III. État du Fonds de dotation

4. Au 31 mai 2015, le capital du Fonds de dotation s'élevait à 3 455 538 dollars. Entre la création du Fonds et cette même date, un montant total de 428 932 dollars provenant des intérêts perçus sur le capital avait été décaissé sous forme de subventions affectées à des projets présentant les conditions requises. Au total, 66 scientifiques ou fonctionnaires originaires des 36 pays ou régions en développement ci-après avaient bénéficié d'un appui financier financé sur les ressources du Fonds de dotation : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Fédération de Russie, Fidji, Guyana, îles Cook, Inde, Indonésie, Jamaïque, Madagascar, Maldives, Malte, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Namibie, Nigéria, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Viet Nam. L'état du Fonds est détaillé dans l'annexe du présent rapport.

IV. Obstacles actuels à la réalisation des objectifs du Fonds de dotation

5. Malgré les bons résultats obtenus par le Fonds de dotation, des problèmes continuent de contrarier la réalisation de ses objectifs. Le Comité consultatif, à sa douzième réunion, tenue en février 2015, a relevé certains de ces problèmes. Il a noté qu'en raison de la faiblesse générale actuelle des taux d'intérêt, le Fonds dégageait un taux d'intérêt inférieur à 1 % et que son taux d'expansion était en conséquence inférieur à celui de l'inflation ou de la hausse des coûts de la recherche scientifique marine. Si les recommandations actuelles du Comité étaient suivies, il faudrait considérer que les fonds disponibles pour des projets seraient entièrement épuisés en 2015. Le Comité a par ailleurs recommandé que la Commission des finances envisage des solutions, en ce qui concerne les investissements et la gestion du Fonds, qui permettraient à celui-ci d'enregistrer une expansion en valeur réelle.

6. La principale préoccupation concernant le Fonds de dotation tient au bas niveau des intérêts perçus par celui-ci, sous l'effet de la faiblesse générale des taux d'intérêt. Les intérêts perçus sont présentés au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
**Évolution du solde et des intérêts créditeurs du Fonds de dotation
 de l’Autorité internationale des fonds marins**

(En dollars des États-Unis)

<i>Date</i>	<i>Solde du Fonds</i>	<i>Intérêts perçus</i>	<i>Taux d’intérêt (pourcentage)</i>
31 Décembre 2011	3 385 009	4 961	0,15
31 Décembre 2012	3 413 604	26 815	0,79
31 Décembre 2013	3 452 424	63 903	1,87
31 Décembre 2014	3 483 019	33 812	0,98
2015 (jusqu’au 31 mai 2015)	3 481 920	13 780	0,41 (soit environ 0,9 annuellement)

7. En 2012, la Commission des finances, notant les taux d’intérêt avantageux offerts par l’établissement Bank of Nova Scotia Jamaica Limited, a recommandé que le Secrétaire général place le capital du Fonds de dotation dans cette banque sous forme de dépôts à court terme libellés en dollars des États-Unis.

8. Premièrement, le montant des intérêts perçus, qui avait augmenté en 2012 et 2013, a diminué en 2014 et il ne devrait guère varier en 2015. La difficulté qui se présente actuellement tient au fait que les taux d’intérêt étant généralement bas, le montant des intérêts perçus est faible et risque de ne pas suffire à financer les projets futurs. Par exemple, en février 2015, le Comité consultatif a examiné quatre demandes d’aide au titre de projets et recommandé au Secrétaire général de donner suite à trois d’entre elles, pour un montant total de 39 880 dollars. Ce montant risque de dépasser d’environ 8 540 dollars celui des intérêts à percevoir en 2015 par le Fonds de dotation, qui est estimé selon les projections à 31 340 dollars.

9. Deuxièmement, compte tenu du niveau actuel des intérêts perçus, le taux d’expansion du Fonds de dotation reste inférieur à celui de l’inflation ou de la hausse du coût des projets de recherche scientifique marine que le Fonds est censé financer. En vue d’assurer la viabilité du Fonds à long terme, il conviendra de tenir compte des possibilités d’expansion et de préservation du capital ajusté en fonction de l’inflation lorsque les options d’investissement seront sélectionnées.

10. La troisième difficulté tient au faible niveau des contributions au capital du Fonds de dotation. Entre la session précédente de l’Autorité, tenue en 2014, et le 31 mai 2015, seules deux contributions ont été reçues, respectivement du Mexique (7 500 dollars) et des Tonga (1 000 dollars). Il est très difficile de solliciter des contributions au capital d’un fonds dont l’activité est handicapée par l’extrême faiblesse des taux d’intérêt. Il convient de noter qu’entre 2010 et la fin de 2014, le montant annuel moyen de contributions s’est élevé à 43 050 dollars, alors que le montant annuel moyen des décaissements effectués de 2008 à ce jour s’élève à 60 010 dollars. Une telle situation n’est pas viable à long terme.

V. Solutions envisageables pour accroître les ressources disponibles du Fonds de dotation

11. Les deux options ci-après sont envisageables aux fins d'accroître le nombre et la valeur totale des aides financées sur les ressources du Fonds de dotation :

a) Modifier la décision de l'Assemblée en date du 19 juillet 2007 de manière à ce qu'une partie du capital du Fonds puisse être dépensée;

b) Accroître les revenus du Fonds de dotation.

12. À l'évidence, la première option ne représente qu'une solution à court terme étant donné que si le capital du Fonds est réduit, ses revenus diminueront en proportion de cette réduction. En outre, la modification de la décision de l'Assemblée en date du 19 juillet 2007 qui serait nécessaire à cet effet devrait être approuvée à la fois par le Conseil et par l'Assemblée.

13. Moyennant une faible augmentation du risque, il serait possible de dégager un rendement supérieur à celui d'environ 0,9 % qu'enregistre actuellement le Fonds de dotation, en investissant par exemple dans des titres du Trésor des États-Unis qui, sur la base des intérêts actuels, rapporteraient les montants indiqués au tableau 2.

Tableau 2

Résultats prévus de placements dans des titres du Trésor des États-Unis, aux taux d'intérêt actuels

(En dollars des États-Unis)

<i>Échéance</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Intérêts actuellement perçus sur la base d'un taux d'intérêt de 0,9 %</i>	<i>Projection du revenu des intérêts servis sur les titres du Trésor des États-Unis</i>	<i>Projection du revenu supplémentaire (négatif) obtenu en investissant dans des titres du Trésor des États-Unis</i>
Bon du Trésor à un mois	0,010 %	31 347	348	(30 999)
Bon du Trésor à trois mois	0,010 %	31 347	348	(30 999)
Bon du Trésor à six mois	0,079 %	31 347	2 752	(28 595)
Certificat du Trésor à 1 an	0,222 %	31 347	7 732	(23 615)
Certificat du Trésor à 2 ans	0,572 %	31 347	19 923	(11 424)
Certificat du Trésor à 3 ans	0,929 %	31 347	32 357	1 010
Certificat du Trésor à 4 ans	1,486 %	31 347	51 758	20 411
Certificat du Trésor à 7 ans	1,874 %	31 347	65 272	33 925
Certificat du Trésor à 10 ans	2,139 %	31 347	74 502	43 155
Obligations du Trésor à 30 ans	2,893 %	31 347	100 764	69 417

Source : *Wall Street Journal*, 8 mai 2015.

14. Étant donné les taux plus avantageux pouvant être obtenus en investissant dans des titres du Trésor des États-Unis, on pourrait envisager d'acquérir pour le Fonds de dotation des certificats du Trésor à 10 ans, ce qui relèverait de 1,2 point de pourcentage par an le montant des intérêts perçus. Si le solde actuel du Fonds de

dotation, égal à 3 481 920 dollars, était ainsi investi, le montant annuel des intérêts perçus serait d'environ 74 500 dollars, soit quelque 43 053 dollars de plus qu'actuellement.

15. Une autre solution serait d'accroître le risque et les rendements potentiels à long terme du Fonds de dotation en chargeant un gestionnaire de portefeuille externe d'effectuer des investissements sur le marché mondial, notamment en actions, en titres immobiliers et en instruments à revenu fixe. Le rendement à 10 ans (du 1^{er} janvier 2005 aux 31 décembre 2014) de l'indice de rendement total composite Standard and Poors 500, dividendes compris, s'établit à 7,6 %. Ce taux dépasse celui de l'inflation et il inclut les rendements négatifs enregistrés lors de la crise financière de 2007/08. Cela donne à penser que le placement d'une partie des ressources du Fonds sous forme d'actions pourrait aboutir à une augmentation du revenu et à une expansion du Fonds en valeur réelle, au prix, certes, d'une plus grande volatilité. Néanmoins, eu égard aux objectifs du Fonds à long terme, il est recommandé que ses ressources soient investies dans des actifs à relativement long terme, et non dans des dépôts à court terme comme c'est le cas actuellement. Cela permettrait d'assurer, sur le plan financier, la cohérence entre les objectifs à long terme du Fonds et l'horizon de ses investissements.

16. Cette solution serait conforme aux dispositions de l'article 9, concernant les placements financiers, du règlement financier de l'Autorité, qui prévoit ce qui suit :

9.1 Le Secrétaire général peut placer à court terme, à des fins non spéculatives, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats; il fait périodiquement connaître à la Commission des finances les placements ainsi faits.

9.2 Le Secrétaire général peut, après avoir consulté un conseiller en investissements sur recommandation de la Commission des finances, placer à long terme les sommes figurant au crédit des fonds d'affectation spéciale, comptes de réserve et comptes spéciaux, sauf stipulation contraire de l'autorité compétente dans chaque cas et compte tenu du minimum de liquidités à conserver dans chaque cas.

17. Il y a lieu de noter qu'un autre fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a pour objectif d'enregistrer un rendement réel de 3,5 % à long terme. À cette fin, la Caisse a recours de façon sélective aux services de gestionnaires de fonds externes qui exécutent pour son compte des opérations de placement spécialisées.

VI Recommandations

18. La Commission des finances est invitée à prendre note de l'état du Fonds de dotation. Elle est en outre invitée à envisager les moyens qui permettraient d'accroître les revenus du Fonds afin que celui-ci puisse atteindre ses objectifs et, en particulier, à examiner les options ci-après qui sont proposées dans le présent document :

a) Recommander que le Secrétaire général prenne des mesures en vue de placer tout ou partie des ressources du Fonds de dotation sous forme de titres du Trésor des États-Unis;

b) Recommander que le Secrétaire général recoure aux services d'un conseiller en investissements, conformément à l'article 9 du règlement financier, en vue de placer judicieusement à long terme tout ou partie des ressources du Fonds de dotation;

c) Recommander que la décision du 19 juillet 2007 (ISBA/13/A/6), par laquelle l'Assemblée a adopté le mandat, les principes directeurs et les procédures du Fonds de dotation, soit modifiée de manière à ce qu'une partie du capital du Fonds puisse être dépensée.

Annexe

État du Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone

Autorité internationale des fonds marins État du Fonds de dotation au 31 mai 2015

Fond de dotation

Capital

Capital initial au 18 août 2006	2 631 803
Contribution du Royaume-Uni, 16 mai 2008	29 800
Contribution du Mexique, 6 octobre 2008	2 500
Contribution de l'Espagne, 5 novembre 2008	25 514
Contribution de la Norvège, 25 août 2009	250 000
Redevance de l'Allemagne/FDR + intérêts au 25 septembre 2009	276 719
Contribution du Royaume-Uni, 22 mars 2010	15 253
Intérêts réinvestis au 31/12/2009	16 535
Intérêts réinvestis au 31/12/2010	6 414
Contribution du Nigéria, 22 juin 2011	10 000
Contribution du Mexique, 7 septembre 2011	2 500
Contribution du Japon, 15 septembre 2011	100 000
Contribution du Royaume-Uni, 17 janvier 2012	20 000
Contribution du Mexique, 8 novembre 2012	5 000
Contribution du Royaume-Uni, 18 juillet 2013	10 000
Contribution du Mexique, 10 septembre 2013	5 000
Contribution du Royaume-Uni, 24 avril 2014	10 000
Contribution de la République de Corée, 3 juillet 2014	30 000
Contribution du Mexique, 4 septembre 2014	7 500
Contribution des Tonga, 18 décembre 2014	1 000
Total	3 455 538

Intérêts

Intérêts perçus en 2006	49 826
Intérêts perçus en 2007	125 248
Intérêts perçus en 2008	100 540
Intérêts perçus en 2009	44 007
Intérêts perçus en 2010	44 018
Intérêts perçus en 2011	4 961
Intérêts perçus en 2012	26 815
Intérêts perçus en 2013	63 903
Intérêts perçus en 2014	33 812

<i>Fond de dotation</i>	
Intérêts perçus en 2015	13 780
Total	506 910
Dépenses	
Contribution à Interidge, décembre 2008	(30 000)
Contribution à VTF, décembre 2008	(20 000)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), mai 2009	(35 146)
Contribution à National Institute of Oceanography, Inde, septembre 2009	(14 700)
Contribution à Duke University, États-Unis, octobre 2009	(41 456)
Frais de transport aérien des participants à la formation du NIO	(4 499)
Contribution à Rhodes Academy, mai 2009	(29 273)
Contribution à National Institute of Oceanography, Inde, octobre 2010	(19 600)
Frais de transport aérien des participants à la formation du NIO, octobre- décembre 2010	(10 851)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), décembre 2010	(30 000)
Contribution à VTF, décembre 2010	(40 000)
Contribution à Rhodes Academy, décembre 2011	(30 000)
Contribution à Interidge, décembre 2011	(45 000)
Frais bancaires	(447)
Contribution à INDEEP	(18 000)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), avril 2013	(15 000)
Contribution à Second Institute of Oceanography (Southwest Indian Ridge), avril 2013	(15 000)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), 2 ^e versement – novembre 2013	(15 000)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), 1 ^{er} versement – avril 2014	(15 000)
Frais de transport aérien – A. Wasuwatcharapong (EMEPC)	(1 257)
Contribution à E&F Shared Resources Centre (Rhodes Academy), 2 ^e versement – septembre 2014	(15 000)
Contribution à Second Institute of Oceanography (Southwest Indian Ridge), décembre 2014	(20 420)
Contribution à Southampton Indeeep/Bourse de frais de voyage – colloque de biologie des fonds marins	(14 880)
Total	(480 528)
Ressources disponibles et utilisables (intérêts – dépenses)	26 382
Capital initial + intérêts – dépenses au 31 mai 2015	3 481 920

Analyse des intérêts annuels perçus

<i>Année</i>	<i>Capital investi (dollars É.-U.)</i>	<i>Intérêts annuels perçus (dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'intérêt annuel (pourcentage)</i>
2006	2 631 803	49 826	1,89
2007	2 681 629	141 783	5,29
2008	2 801 426	106 954	3,82
2009	3 326 560	44 007	1,32
2010	3 291 694	44 018	1,34
2011	3 335 712	4 961	0,15
2012	3 387 038	26 815	0,79
2013	3 387 038	63 903	1,89
2014	3 387 038	33 812	1,00
2015	3 387 038	13 780	0,41
Taux annuel moyen	3 528 742	66 232	1,88